

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2017

Présents : Michel AUFRANC, Jean Paul BONTEMPS, Bernard PICHET, Jérôme CLEMENT, Patrick VION, Laurent VION, Jacques HUMBERT, Gérard GIFFARD, Vincent PORET, Fabienne

Excusés : Philippe BRAILLON, pouvoir à Vincent PORET ; Sébastien FERRE, pouvoir à Bernard PICHET ; Elise VINCEROT, pouvoir à Fabienne GAVAND ; Loïc SERMONAT, Joëlle LEGRIS,

Secrétaire de séance : Jacques HUMBERT

Le compte rendu du 13 janvier 2017 adopté à l'unanimité.

1) Délibération pour Devis de remise en conformité électrique :

Le maire sollicite l'accord du conseil sur le devis de l'entreprise GUYONNET /PELLETIER pour la remise aux normes de petites installations, En effet suite au contrôle de nos locaux il apparaît que plusieurs installations ne sont pas aux normes de sécurité : prises de terres non conforme, lumières d'issues de secours

Le montant est de : 3469.60 €

Le conseil approuve à l'unanimité

2) Délibération pour convention de gestion sur ouvrage APRR :

Le maire demande au conseil l'autorisation de signer une convention de gestion avec APRR pour le pont de l'autoroute situé rue du Bourg afin de pouvoir effectuer normalement l'entretien de la chaussée, le reste de l'ouvrage est à charge d'APRR.

Le conseil approuve à l'unanimité

3) Délibérations pour demande de DETR :

Le maire sollicite l'autorisation pour demander des subventions DETR pour les projets de travaux de la salle polyvalent et de sécurisation de la RD 906 au Jonchet après en avoir présenté les plans de financement,

- Salle polyvalente : 93 300 € (fonds Leader 77 750 €, Dotation de soutien 62 200 €) sur un total de 311 000 €HT

- RD 906 : 19 172€ (Amendes départementales 4 329€, Conseil Régional 12 782€) sur un total de 63 909 €HT

Le conseil approuve à l'unanimité

4) Délibération pour extension de régie pour l'affouage :

Afin de permettre une bonne gestion, il est nécessaire d'étendre les pouvoirs d'encaissement de régie recette pour la vente de bois (affouage et houppiers) ainsi que pour les dons de bois affouages et houppiers. Il convient d'étendre en ce sens l'arrêté de nomination du régisseur titulaire (Isabelle GUILLET) et du régisseur suppléant (Laetitia VION).

Le conseil approuve à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- **SIVOS** : une réunion a eu lieu, des surcoûts sont à prévoir en raison des complications et normes imposées par l'état, à la rentrée les transports scolaires seront de la compétence de la communauté de commune.

- **SPA** : le coût du service de la SPA de 0,80€ par habitant passe à 0,85€ en 2018

- **Bail GAEC de La NATOUZE** : l'Earl Domaine BRAILLON reprend de droit les terrains loués par le GAEC de la NATOUZE dissous au 01/01/2017.

La séance est levée à 21 h 45.

